

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER
RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE
LE LUNDI 8 JUILLET 2019**

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 8 juillet 2019 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier PINTAT, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard LOMBRIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Chantal LESCORCE, Claude MARTIN, Ghyslaine CUNY, Agnès BERGE, Jean-Michel BERGES, Danielle BERTHOMIER, Jacques BIBES, Hervé BLANC, Marie-Suzanne ODDOS,

EXCUSÉS : Vincent RAYNAUD, Christian BAYLE, Lydie DAVID, July DESCROIX, Éric GEOFFRE, Xavier LA TORRE, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Catherine THOMPSON ayant donné pouvoir respectivement à Xavier PINTAT, Bernard LOMBRIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Chantal LESCORCE, Claude MARTIN,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claude MARTIN,

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Claude MARTIN est désigné secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 15 AVRIL 2019

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 15 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

III- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 15 avril 2019, et le Conseil Municipal en prend acte.

IV - BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, PLAN DE CIRCULATION

A. ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 700

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AD700 (16 m²) à la SCI CORDOUAN, représentée par Mesdames Caroline MIQUAU et Nathalie NOIRAULT, à titre gratuit, les frais en résultant étant à la charge de la Commune, et autorise Monsieur Bernard LOMBRIL, Premier Adjoint, à signer l'acte en la forme administrative, à intervenir.

B. CESSION DU LOT N°11 DU LOTISSEMENT LE PIGEONNIER

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession de la parcelle AK233 d'une surface de 811 m² au profit de Madame Andréa, Olivia, Odette ROCHETTE pour un montant de 37 306,00 H.T. soit 42 504,51 € TTC, les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur, et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

V - AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE ET ENFANCE, CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES ET JEUNESSE

A. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORTS SCOLAIRES AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec la région Nouvelle-Aquitaine précisant le périmètre et les modalités selon lesquelles la Région entend confier à la Commune certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement, et de financement des transports scolaires, pour une période de 3 ans, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VI - FINANCES, TAXE DE SÉJOUR

A. DÉCISIONS MODIFICATIVES

1. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget principal qui s'équilibre à - 11 045,63 € en fonctionnement, et à 99 860,00 € en investissement.

2. BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre à 15 859,00 € en fonctionnement, et à 0,00 € en investissement.

3. BUDGET ANNEXE DU CAMPING LES OYATS : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget annexe du Camping Les Oyats qui s'équilibre à 2 992,00 € en fonctionnement.

4. BUDGET ANNEXE DU CAMPING LES GENETS : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget annexe du Camping Les Genêts qui s'équilibre à 0,00 € en fonctionnement.

B. BUDGET AÉRODROME : VOTE EN M14

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à nouveau au vote du budget de l'Aérodrome en budget annexe M14 assujetti à la T.V.A. qui s'équilibre en fonctionnement à 102 624,00 € et en investissement à 56 994,76 €.

C. FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès des services du Conseil Départemental de la Gironde une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2019.

D. FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès des services du Conseil Départemental de la Gironde une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale 2019 relative à la restauration de la rue de l'Hôtel de Ville.

E. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « SOUTIEN GLOBAL AUX PROJETS LOCAUX » PROGRAMME 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès des services du Conseil Départemental de la Gironde une subvention au titre du Soutien Global aux Projets Locaux 2019 relative à la réhabilitation du R+1 du service de l'Eau.

F. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE – PROGRAMME 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès des services du Conseil Départemental de la Gironde une subvention au titre de la préservation et la valorisation du patrimoine culturel 2019 relative au remplacement des menuiseries extérieures du Musée.

G. CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE RELATIVE À DES AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ / DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès des services du Conseil Départemental de la Gironde une subvention dans le cadre des aménagements de sécurité à réaliser sur l'emprise de la voirie départementale RD1E4 au titre des amendes de police 2019.

H. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention au Football Club Médoc Côté d'Argent pour 1 000,00 €.

I. TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés ci-dessous :

❖ Droit et Redevances pour Occupation Temporaire du Domaine Public Communal (Chapitre 2)

V. Foires Gastronomiques et Artisanales

Par journée (emplacement de 4m x 4m) 65,60 €

XIII. Équipement sportifs – activités sportives

6° CAP 33

A/ - Pour les familles et individuels de + de 15 ans

2. Mini-stage Yoga

Par séance

9,50 €

7° Centre Municipal Culturel et Sportif

3 – Supplément par section

Yoga

75,00 €

Judo

Éveil judoka (3 – 5 ans)

53,30 € *

1^{er} Judokas + 6 ans, ados et adultes

24,35 €

2^{ème} Judokas + 6 ans, ados et adultes

22,87 €

() tarif à l'année (supplément annuel)*

XIV. Aérodrome

B/ – Redevance Autre

Remorquage banderoles aériennes

Forfait pour 3 mois

150,00 € H.T.

J. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME MÉDOC ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme Médoc Atlantique relative au soutien financier de la Fête de la Mer 2019 et autorise le Maire à la signer.

K. RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DU CASINO DE LA PLAGES

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2018 remis par la Société Casino de la Plage au titre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Casino.

VII - RESSOURCES HUMAINES

A. COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ, ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T.) : DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la désignation de représentants de la collectivité au C.H.S.C.T. :

TITULAIRES

Xavier PINTAT

Marie-Dominique DUBOURG

Chantal LESCORCE

SUPLÉANTS

Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ

Agnès BERGE

Danielle BERTHOMIER

B. INDEMNISATION DES AGENTS DE SERVICE EXERÇANT DES FONCTIONS ITINÉRANTES ET UTILISANT LEUR VÉHICULE PERSONNEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe l'indemnité forfaitaire de déplacement pour les agents des services techniques à 210,00 € par an.

C. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION RELATIVE À LA GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE INCAPACITÉS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier au Centre de Gestion de la Gironde la gestion du contrat conclu avec CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel et autorise le Maire à conclure la convention de gestion correspondante avec le Centre de Gestion.

VIII- AMÉNAGEMENT URBAIN, VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC, MOBILIER URBAIN, VRD, ENR, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. RAPPORT ANNUEL 2018 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2018 de l'Eau et de l'Assainissement.

B. ÉCLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2019 ET PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Dans le cadre des travaux d'éclairage public (réparation et travaux neufs), le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme 2019 d'éclairage public ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant.

C. RÉHABILITATION DES DÉFERRISATIONS DES FORAGES NEYRAN ET DARTIAL / RPA : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès des services du Conseil Départemental de la Gironde une subvention au titre des déferrisations des forages Neyran et Dartial / RPA relative au remplacement de la cuve de déferrisation du forage Dartial / RPA et au remplacement du média et des buselures de l'unité de déferrisation de Neyran.

D. CONVENTION DE DÉPOTAGE DES MATIÈRES DE VIDANGES ISSUES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC L'ENTREPRISE RABA SARP SUD-OUEST

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir avec l'entreprise RABA SARP SUD-OUEST, agréée, pour effectuer le dépôtage sur la station d'épuration de Soulac-sur-Mer, et autorise le Maire à la signer.

IX - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

A. O.N.F. : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES – PROGRAMME 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement relatif à l'entretien et l'amélioration des équipements d'accueil du public en forêt domaniale représentant 45 000,00 €, ainsi que la participation de la commune à verser au titre de ce programme, soit 2 280,00 €, en nature.

X - QUESTIONS DIVERSES

A. FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ATLANTIQUE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Dans le cadre d'un accord local, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de Médoc Atlantique comme suit :

Communes	Population municipale	Accord local Dérogation + 25 %
Lacanau	4745	6
Hourtin	3487	5
Soulac sur Mer	2716	4
Vendays Montalivet	2464	3
Carcans	2401	3
Saint Vivien de Médoc	1766	3
Queyrac	1369	2
Grayan et l'Hopital	1351	2
Le Verdon sur Mer	1343	2
Naujac sur Mer	1073	2
Jau Dignac et Loirac	986	2
Vensac	972	2
Talais	731	1
Valey rac	552	1

B. COMITÉ DE PILOTAGE DU R.A.M. : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT

Dans le cadre de la création d'un Comité de Pilotage pour le Relais d'Assistantes Maternelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la désignation des représentants de la commune comme suit :

TITULAIRE : Evelyne MOULIN

SUPPLÉANT : Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ

C. CONVENTION DE SOUTIEN À LA POLITIQUE DE LA RÉSERVE MILITAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir avec le Ministère des Armées, qui consiste à encadrer et valoriser les missions des réservistes des agents de la collectivité, et autorise le Maire à la signer.

D. MOTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DE TRÉSORERIE DE LA DGFIP EN MÉDOC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion pour le maintien des services de Trésorerie de la DGFIP en Médoc, et autorise le Maire à adresser ladite motion à la Préfète de la Gironde et de la Nouvelle-Aquitaine et à la Direction Générale des Finances Publiques.

☺

La séance est levée à 19 heures 25



Xavier Pintat

Xavier PINTAT
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur honoraire de la Gironde